



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°60/2021 du Conseil communautaire Séance du 12 avril 2021

Date d'envoi de la convocation = 6 avril 2021
Nombre de délégués en exercice : 73
Nombre de délégués présents : 66
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à quatorze heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Philippe BERTHOMIEU, Christian BAUME, Pascale BORDES, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Benjamin DESBRUN, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Hervé CLEMENT, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean-Marc LAURENS, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Justine ROUQUAIROL, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Christine MUCCIO à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE,

Absents excusés mais ne prenant pas part au vote : Gilles CANTAL, Gilles GUILLAUD, Pierre JUANCHICH, au titre de la délégation spéciale pour la commune de Saint-Laurent des Arbres.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Modification du tableau des effectifs.

Compte tenu de l'évolution des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs pour l'année 2021, pour tenir compte :

- des départs en retraite au cours des années 2020 et 2021,
- des départs par mutation au cours de l'année 2019, 2020 et 2021,
- de l'intégration directe au grade d'ASEM principal 2^{ème} classe de 5 adjoints techniques principaux 2^{ème} classe,
- de l'extension de la capacité du multi accueil « les lutins du clos » à Saint Victor la Coste,

Considérant cette question a été présentée au comité technique su 30 mars 2021 et a reçu un avis favorable à l'unanimité,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 6 avril 2021,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de supprimer les postes de titulaires suivants :
 - 2 postes d'attaché principal à temps complet,
 - 2 postes de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste de rédacteur à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet,
 - 2 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires,
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à 28 heures hebdomadaires,
 - 5 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à 30 heures hebdomadaires,
 - 3 postes d'adjoint technique à temps non complet à 28 heures hebdomadaires,
 - 1 poste d'ASEM à temps non complet à 28 heures hebdomadaires,
 - 1 poste de conseiller principal des APS à temps complet,

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

21 AVR. 2021

